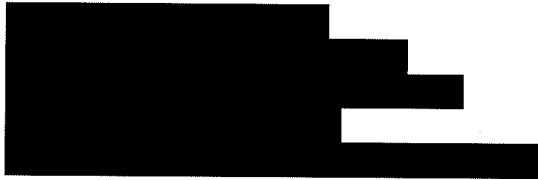


Secrétariat général

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 28 mai 2018



**OBJET : Réponse - Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 1627 / 2018-10**



En réponse à votre demande d'accès aux documents du 13 mai dernier, vous trouverez ci-joints deux documents que l'Institut national de santé publique détient en lien avec les points 1 et 2 de votre demande, soit :

« 1. Toute politique, directive ou norme interne actuellement en vigueur, incluant des guides et documents de formation, portant sur le traitement des demandes d'accès aux documents des organismes publics (à l'exclusion des copies de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, si ce document est en votre possession);

2. Toute politique, directive ou norme interne actuellement en vigueur, incluant des guides et documents de formation, portant sur la divulgation de renseignements ou de documents (à l'exclusion des copies du Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels, si ce document est en votre possession); »

Par ailleurs, nous vous informons que l'Institut ne détient aucun document relatif aux autres points de votre demande, soit :

« 3. Toute politique, directive ou norme interne actuellement en vigueur, incluant des guides et documents de formation, portant sur les communications avec des lobbyistes (à l'exclusion des copies de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, si ce document est en votre possession);

4. Toute communication transmise au cabinet du ou de la ministre responsable à propos des demandes d'accès aux documents, depuis 2015;

5. Toute communication transmise au cabinet du ou de la ministre responsable à propos des communications avec des lobbyistes, depuis 2015. »

Nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la présente décision. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La secrétaire générale et responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Julie Gauthier

p.j. Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2018-6764